

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 183

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

À l'alinéa 17, après le mot :

« décret »,

insérer le mot :

« réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision